

Annexe 3

En ce qui concerne les finances :

La rigueur financière et le suivi des travaux imposés par votre municipalité fait apparaître aujourd'hui que les coûts sont maîtrisés et que les plus-values accordées l'ont été dans un cadre unique et stricte d'améliorations techniques.

Lecture des chiffres

Le tableau vous montre d'ailleurs que la marge totale des différentes réserves est actuellement d'un peu plus de 12%. Et comme le gros des surprises est derrière nous, la municipalité est confiante quant aux respects des montants alloués aux adjudicataires et aux plus-values qui pourraient intervenir.

Pour l'archéologie, ce qui n'était qu'une prévision au moment du dépôt du préavis, s'est vite transformée en une exploration *quasi spéléologique* qui, malgré tout, a pu être absorbée par l'engagement de près de 70% du montant des divers et imprévus calculés sur la totalité des travaux ; cela sans mettre en danger les parties contractantes puisque ces dernières disposent individuellement de réserves comme l'a relevé Mme Dupuis précédemment.

Pour en revenir au foyer, celui-ci est devisé à quelques CHF 230'500.- montant qui est une estimation des travaux totaux du sous-sol, auquel nous devrions maintenant ajouter de nouveaux travaux d'archéologie et de fouilles minutieuses devisés à ce jour à CHF 315'309.-.

On parle ainsi d'un montant arrondi avec des divers et imprévus de CHF 600'000.-.

A cela, il faut également tenir compte d'un montant de CHF 15'000.- déjà engagé pour les travaux exécutés pour des ouvertures et des fouilles d'accès au sous-sol.

L'analyse que la Municipalité fait de ces chiffres est la suivante :

En décidant de conserver le foyer, le désormais poste archéologique atteindra dans tous les cas, un montant dépassant les CHF 600'000.- ce qui augmentera d'autant le montant final de la transformation de l'ancien collège.

En décidant de conserver le foyer et en n'attribuant pas de crédit supplémentaire, il serait aussi possible d'étudier la faisabilité de déduire le montant de CHF 315'309.- des réserves affectées et des divers et imprévus actuelles ; soit :

Solde des Divers et imprévus : CHF 125'000.-

Réserves affectées : CHF 422'149.-

Devis Archéologie : ./ CHF 315'309.-

Solde de réserves à affecter : CHF 231'840.- soit plus que 5,56% à répartir entre les parties contractantes ce qui n'est pas conventionnel et risqué.

Et pour savoir si l'on peut réaliser cet objectif sans mettre en péril les travaux d'ores et déjà adjugés il faudra revoir les adjudications, ce qui créera quelques heures de travail, frais supplémentaires et augmentera les risques.

Sans compter que dans tous les cas également, le permis d'habiter prendra 3 à 4 mois de retard supplémentaire pour arriver en période d'octobre 2020.

En décidant de cesser la creuse du foyer et d'abandonner cette surface, le projet diminuera le montant total du crédit accordé, maintiendra le planning prévu, tout n'influençant pas la rentabilité du bâtiment (pour mémoire le foyer n'a pas été pris en compte dans le calcul).

Cette solution permettra également de continuer immédiatement les travaux et de maintenir l'objectif du planning à juin 2020.

Votre Municipalité estime qu'engager plus de CHF 600'000.-

- Pour répertorier et analyser des ossements d'anciens citoyennes et citoyens de ce pays alors qu'ils sont recensés dans les archives communales,
- Pour occuper des archéologues monopolisés à des travaux d'extraction de sépulture qui n'amène aucune valeur ajoutée à l'histoire de notre village et du pays de Vaud,
- Pour ne pas obtenir d'appui significatifs de l'Etat afin de financer au minimum les travaux d'analyse ADN qui ne dépendent pas du bien fond de notre village,

Pour toutes ces raisons, la Municipalité a décidé de vous consulter en vous demandant de répondre à la question suivante :

Souhaitez-vous maintenir la construction d'un foyer dans les travaux de transformation de l'ancien collège ?

Et si la majorité du Conseil répond OUI, de répondre à la question subsidiaire suivante :

Souhaitez-vous soutenir un crédit supplémentaire de CHF 315'309.- ?